



Jours de repos hebdomadaire

Par Nini49

Je travaille à l'adm du lundi au dimanche sauf le mercredi je travaille en chèque emploi service ,mon employeur principal mais mon jour de repos le mercredi où je suis en autre employeur A t il le droit travaillant un wk sur deux donc jamais de jours de repos

Par sophie75

votre employeur principal ne peut pas savoir que vous travaillez le mercredi chez un autre particulier. Vous ne pouvez pas à la fois travailler le mercredi et exiger un jour de repos. Comme vous travaillez aussi les dimanches, votre jour de congés doit être un jour en semaine. Vous ne pouvez pas travailler 6 jours consécutifs

Par Nini49

Mon employeur principal est au courant que je fais du chèque emploi service le mercredi car il nous avait fait remplir un document où on devait mettre les heures et jours où on pouvait travaille donc est au courant depuis très longtemps

Par sophie75

si vous voulez avoir un jour de congés par semaine, il faudra choisir un jour en semaine, par exemple, le mercredi